ENSEMBLE SCOLAIRE DE PLENEUF-VAL-ANDRE

Ecole Saint-Sébastien et Collège Sainte-Anne Saint-Joseph

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

MONTANT DES VERSEMENTS MENSUELS SUR 10 MOIS (OCTOBRE à JUILLET)

	CONTRIBUTION STATUT EXTERNE 1er enfant	**CONTRIBUTION+DEMI-PENSION** (non compris le mercredi midi)				**CONTRIBUTION+ DEMI-PENSION + TRANSPORT PRIVE** (Forfait transport+ contribution + demi-pension)
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	
Maternelle ½ Journée	25 €					------
Maternelle Primaire	34 €	50 €	65 €	78 €	90 €	-------
Collège	53 €	75 €	93 €	110 €	126 €	152 €

EXTERNE

Ces sommes tiennent compte : de la contribution des familles, de diverses fournitures scolaires (livres, agenda, transports association Sportive, piscine et activités pédagogiques d'une journée, assurance scolaire et extra-scolaire). Ticket repas exceptionnel : Maternelle/Primaire : 5 € Collège : 6 €

DEMI-PENSION

Ces sommes tiennent compte : de la contribution des familles et du forfait repas en fonction des choix (1,2,3 ou 4 jours fixes dans la semaine).

Toutes ces sommes ne tiennent pas compte : des voyages scolaires, inscriptions à divers concours individuels, étude et garderie, édition des diplômes PSC1…

Etude : 10 €/mois pour 1 ou 2 jours/semaine. 20 €/mois pour 3 ou 4 jours/semaine

Garderie primaire : MATIN : tarif unique à 1 €. SOIR : 2 € jusquà 17h45, 4 € jusqu'à 18h45 et 8 € après 18h45

Une réduction de la contribution est accordée pour le deuxième enfant (20%), le troisième (40%) et pour les suivants (50%)

Les ressources de l'association gestionnaire du groupe scolaire proviennent :

- Des collectivités territoriales pour une partie (10%) des investissements du collège (loi Falloux).
- De la municipalité pour une partie du fonctionnement de l'école St Sébastien et du département pour le collège.
- De la contribution des familles et d'activités diverses pour l'investissement, l'entretien de l'immobilier et une partie du fonctionnement (masse salariale), et l'animation pastorale.

Un effort particulier est fait pour les familles ayant plusieurs enfants au sein des écoles maternelle – primaire – collège (tarif dégressif à partir du deuxième enfant). Chacun déterminera la hauteur de sa contribution par enfant, la somme choisie représentant la facture mensuelle, sans demi-pension (repas à rajouter).

En cas de difficultés de paiement, vous pouvez nous rencontrer et nous trouverons ensemble les solutions les plus adéquates.

……
…

Les nouvelles familles désirant effectuer un règlement PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL voudront bien fournir un RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE ET UN MANDAT SEPA (Fourni). Prélèvement le 13 de chaque mois.

Sauf avis contraire, le règlement par prélèvement sera reconduit automatiquement pour les familles ayant opté pour ce mode de paiement les années précédentes (10 prélèvements pour l'année scolaire du 15 Octobre au 15 Juillet). Merci de ne redonner un RIB et le mandat SEPA qu'en cas de modification de compte bancaire.

Le Directeur de l'école St Sébastien et du collège Ste Anne St Joseph :

Wilfried GUILLEMIN

Le Président de l'O.G.E.C des Ecoles Catholiques Pléneuviennes :

Alain BEAUVY